

PROPOSITION 8

Tenir compte de l'investissement des entreprises

Une démarche d'insertion de qualité nécessite un investissement en temps et quelques fois financier. En contrepartie, réussir un parcours d'insertion, c'est alléger la collectivité d'une charge sociale qui pèse sur sa compétitivité et sa cohésion.

Nous proposons d'imaginer un avantage financier qui incite les entreprises à s'engager ou qui récompense une entreprise vertueuse en matière d'insertion et développant des clauses sociales de qualité : avantage fiscal, allègement de charges, crédit d'impôts, crédit formation... Cet avantage pourrait être réparti entre les donneurs d'ordres, les prestataires et les opérateurs d'insertion qui mettent en œuvre les clauses afin de favoriser leur mise en œuvre et leur accompagnement.

En parallèle, pour justifier ces avantages, une évaluation de l'économie réalisée par la collectivité devra être réalisée pour garantir son retour sur investissement et couper court à tout risque d'effet d'aubaine.

PROPOSITION 9

Faire d'une clause sociale réussie un atout compétitif pour le fournisseur

L'engagement des entreprises pour l'insertion est très rarement valorisé dans le cadre des relations clients-fournisseur. Le sentiment partagé est que cette démarche relève de l'engagement sociétal de chaque entreprise et n'intervient pas dans la zone business. L'introduction de clauses sociales dans les marchés privés devrait faire évoluer cette situation.

Nous proposons que la mise en œuvre réussie d'une clause par un fournisseur puisse être valorisée lors d'un appel d'offres suivant et devienne, sans que cela soit un critère d'attribution, un atout compétitif pour le fournisseur.

PROPOSITION 10

Faciliter la compréhension et les partenariats avec le secteur de l'insertion en créant un « numéro vert » et en améliorant les outils existants

Nous le savons tous, le secteur de l'insertion au sens large (SIAE, associations, secteur du handicap,...) est complexe. Cette situation est issue d'une histoire, liée aux réalités rencontrées par les personnes que les structures accompagnent et aux politiques qui les régissent. Si cette complexité reste à mieux appréhender, force est de constater que cette évolution demandera du temps.

Afin que cette complexité ne soit pas un facteur de blocage, voire ne constitue une raison pour ne pas agir, nous proposons de mettre en place un « **numéro vert** » qui, sur demande des entreprises en quête de partenaires du secteur de l'insertion, pourrait aider l'entreprise à mieux cerner son projet et pourrait communiquer une cartographie adaptée des acteurs et partenaires possibles